

Les pays du G-7 reconnaissent que l'industrie a un rôle déterminant à jouer pour prévenir les pollutions à la source, réduire le volume des déchets, conserver l'énergie, ainsi que concevoir et commercialiser des technologies propres rentables. L'agriculture doit également apporter une contribution à la solution de problèmes d'environnement comme ceux de la pollution de l'eau, de l'érosion des sols et de la désertification. La coopération internationale devrait également être développée dans le domaine de la technologie et des transferts de technologie, afin de réduire la pollution ou d'apporter des solutions alternatives.

Il est souligné également la nécessité de prendre en compte les intérêts et besoins des pays en développement en contenant la croissance de leur économie et en répondant à leurs besoins financiers et technologiques visant à faire face aux problèmes d'environnement.

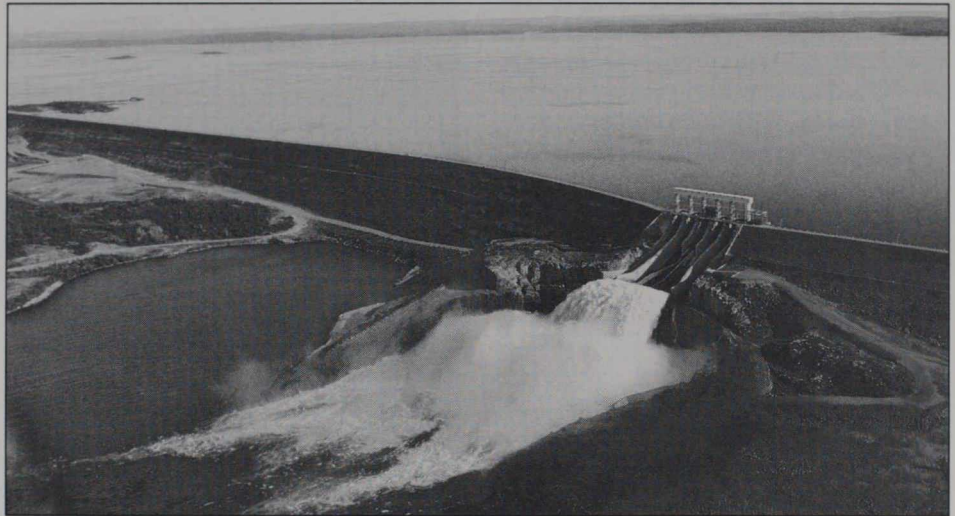
L'amélioration de l'efficacité économique

Les pays du G-7 continueront donc à promouvoir des mesures visant à supprimer les obstacles à l'efficacité des économies. Ces obstacles entravent de nombreux secteurs économiques, freinent la croissance et la création d'emplois; ils affaiblissent les politiques macroéconomiques et entravent l'ajustement extérieur. Dans ce contexte, les réformes fiscales, la modernisation des marchés financiers, le renforcement des politiques de la concurrence et la réduction des rigidités dans tous les secteurs, y compris l'énergie, l'industrie et l'agriculture, sont nécessaires. De même, l'enseignement et la formation professionnelle, les systèmes de transport et de distribution doivent être améliorés. Il faudra approfondir les politiques visant à rendre plus souple et plus mobile le marché du travail et à réduire le chômage.

Il y avait donc un large consensus parmi les pays participant au Sommet de l'Arche, dont le Canada, sur la nécessité d'apporter des réformes structurelles pour permettre de renforcer et d'équilibrer les économies afin de prolonger la période de croissance, et de s'assurer d'être en mesure de relever les défis de la dernière décennie du siècle. ■

Profil d'une firme canadienne

HYDRO-QUÉBEC



Barrage de l'Hydro-Québec.

Un peu partout à travers le monde, le nom d'Hydro-Québec évoque des images de grands barrages et de vastes réservoirs hydrauliques. Certes, les ouvrages hydro-électriques comptent parmi les plus importantes réalisations de cette jeune société d'État québécoise. Mais derrière cette image de bâtisseur se profile aussi une entreprise dynamique et novatrice, qui est aujourd'hui devenue le chef de file de l'industrie de l'électricité en Amérique du Nord. Sa technologie a toujours été à l'avant-garde du progrès, et plus de vingt pays de tous les coins du monde profitent de son savoir-faire.

L'historique de la société

En 1944, le gouvernement du Québec crée la Commission hydro-électrique du Québec, qui acquiert deux des entreprises privées d'électricité les plus importantes de l'époque : la Montréal Light, Heat and Power Consolidated et la Beauharnois Light, Heat and Power Company. Dès les années 50, l'augmentation substantielle de la demande d'électricité pousse la Commission à installer de nouveaux équipements de production. Elle aménage les rivières Bersimis et des Outaouais et commence à étendre son réseau. En 1963, la Commission, qu'on appelle déjà couramment Hydro-Québec, achète la plupart des autres entreprises privées d'électricité du Québec ainsi que des

coopératives et les réseaux municipaux de distribution et d'éclairage public. Son nouveau mandat : fournir de l'électricité à l'ensemble du territoire québécois à des tarifs uniformes et aménager de façon rationnelle les ressources hydrauliques du Québec. Durant les années 60, l'intégration des multiples installations en un réseau unique et la mise en valeur des ressources situées dans les régions éloignées soulèvent des défis techniques de plus en plus grands et de plus en plus variés.

En 1967, l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec (IREQ) est créé afin de résoudre les problèmes techniques que pose l'expansion du réseau. Parallèlement, l'Hydro-Québec s'attaque à une série de mégaprojets : l'aménagement des rivières aux Outardes et Manicouagan, puis celui du bassin de la baie James (complexe La Grande). En 1971, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) est fondée, avec la mission d'aménager le potentiel hydro-électrique des grandes rivières du Nord-Ouest québécois. Par la suite, le mandat initial de la SEBJ est modifié et celle-ci devient une société de gérance de grands travaux.

Vers la fin des années 70, l'Hydro-Québec adapte sa stratégie de développement au nouveau contexte économique et décide de diversifier ses activités. Elle crée *Hydro-Québec International (HQI)* en 1978, dans le but de promouvoir l'exportation de son savoir- ▶